Niveau(x) d'enseignement: 4 Numéro EDUQ : 8470984
Centre d'intérêt: 130

Québec (Province) Ministère de l'éducation. Direction régionale de la Côte-Nord. Commission régionale d'étude.

Le maintien et/ou retour des secondaires dans les écoles de village : état de la question, recommandations / Commission régionale d'étude, région Côte-Nord, [Direction régionale de la Côte-Nord]. -- [Québec (Province)] : La Commission, 1983.
i, 24 f. ; 28 cm.

Descripteur(s): *Ecole rurale *Administration scolaire *Politique gouvernementale *Structure scolaire *Opinion des parents *Secondaire (Niveau)

Identificat ur(s) de sujet: *Ecole de village *Taille de l'établissement

Le document est une contribution à l'énoncé d'une politique devant orienter le maintien et/ou le retour du secondaire dans les écoles de village et de quartier. Il a été produit par une Commission d'étude qui avait pour mandat de dresser un portrait de la situation et de recommander au ministre de l'Education des mesures qui pourraient être intégrées à un guide pour le secondaire, semblable à celui qui oriente le maintien des dernières écoles de village ou de quartier.

La première partie présente des extraits de publications gouvernementales sur lesquelles s'appuient les parents pour justifier leurs revendications; dans un second temps, sont exposées les revendications de la population, laquelle veut maintenir le secondaire dans les écoles de village où l'enseignement est offert en 1983-1984 et exige le retour du secondaire dans les écoles de village pour les localités où ce service n'est pas offert, ceci peu importe la quantité d'élèves et, dans plusieurs cas, la qualité des services offerts. On décrit, ensuite, la situation de chaque commission scolaire de la région par rapport à la question. Le document se termine par une série de recommandations qui tiennent compte des besoins en ressources humaines lors de l'organisation du secondaire dans les écoles de village.

Type de document: r

Commission régionale d'étude
Région Côte-Nord

La création et/ou le retour des secondaires dans les écoles de village: état de la question, recommandations.

1983.

EDUQ 8470984

COMMISSION REGIONALE D'ETUDE

REGION COTE-NORD

Le maintien et/ou retour des secondaires dans les écoles de village

- Etat de la question
- Recommandations

Décembre 1983

CONTENU

Membres du Comité.....i

Introduction.....1

Discours ministériel.....3

Revendications de la population.....10

Situation des commissions scolaires.....12

Recommandations.....20

Conclusion.....24

ANNEXES

Annexe I: Les commissions scolaires (enquête)

Annexe II: Les rapports des groupes du milieu

Annexe III: Document de réflexion de l'équipe des services éducatifs et de la Table régionale des services éducatifs

Annexe IV: Maintien de la dernière école primaire de village et de quartier (M.E.Q. et C.S. seulement)

Annexe V: Etude détaillée de la C.S. Bersimis (Sous-ministre et D.G. de la D.G.R. seulement)

Annexe VI: Etude détaillée de la C.S. du Golfe (Sous-ministre et D.G. de la D.G.R. seulement)

MEMBRES DU COMITE

M. Gérard Robidoux	C.S. Bersimis
M. Léopold Fournier	C.S. Manicouagan
M. Jacques Gagnon	C.S. régionale du Golfe
M. Medrick O'Brien	C.S. du Littoral
M. Roger Boudreau	Direction régionale de la Côte-Nord

INTRODUCTION

En 1977 et 1978, monsieur Jacques-Yvan Morin, ministre de l'Education, annonçait une série de mesures favorisant le maintien de la dernière école primaire de village et de quartier. En effet, le 5 mai 1977, lors d'une déclaration ministérielle, M. Morin jetait les bases d'une politique et des modalités d'application obligeant les commissions scolaires à garder ouverte la dernière école primaire dans chaque village du Québec. Le 21 décembre 1977, le ministère de l'Education publiait un guide relatif à l'application de la nouvelle politique destiné à favoriser le maintien des écoles primaires de village. Tous ces éléments ont été consolidés dans un document (Annexe I) daté du 15 août 1978 auquel a été ajouté le texte de la conférence de presse du Ministre prononcée le 28 février 1978. Cette politique et ce guide qui sont toujours en usage nous semblent répondre aux besoins de 1983-1984. Si le document que nous venons de citer sert de cadre administratif pour le maintien de la dernière école primaire de village, notre recherche ne nous a pas permis de consulter un document équivalent pour le maintien et/ou retour du secondaire dans les écoles de village.

Au moment de rédiger ce texte, la région de la Côte-Nord vient de vivre un conflit majeur à Godbout avec une population qui exigeait le maintien du premier cycle du secondaire à l'école du village pour 10 élèves. Notre analyse sommaire de la situation nous indique que plus d'une quinzaine de villages de la région pourraient à court terme (année 1984-1985) revendiquer le retour du premier cycle et en certains milieux d'une partie du deuxième cycle du secondaire dans les écoles de village.

Afin de prévenir des conflits du genre de celui de Godbout, la Direction régionale de la Côte-Nord et les commissions scolaires de la région convenaient de mettre sur pied une commission d'étude régionale afin de dresser un portrait de la situation et de recommander au Ministre des mesures qui pourraient être intégrées à un guide pour le secondaire semblable à celui qui oriente le maintien de la dernière école primaire de village ou de quartier.

Vous trouverez donc dans les pages qui suivent notre contribution à l'énoncé d'une politique devant orienter le maintien et/ou retour du secondaire dans les écoles de village et de quartier.

LE DISCOURS MINISTERIEL

Depuis la réforme des années 60, l'organisation scolaire a été marquée par une série de réflexions et de changements qui ont mobilisé les populations face au rôle et à la place de l'école dans la communauté. S'appuyant sur les énoncés de politique et les discours des dernières années, les parents tentent de redéfinir l'école de leur milieu à leur profit et à leur avantage. Dans le dossier du maintien et/ou du retour du secondaire dans les écoles de village, les parents tirent profit d'une situation mal présentée et/ou mal définie pour revendiquer des avantages quelquefois hors mesure.

Nous aimerions vous présenter quelques extraits de publications gouvernementales sur lesquelles s'appuient les parents pour justifier leurs revendications.

LIVRE VERT "L'Enseignement primaire et secondaire au Québec"

P. 29

L'ECOLE ET LE MILIEU

> *L'école n'existe que par la volonté des groupes et des collectivités qui lui confient une mission éducative. Plusieurs conséquences découlent de cette mission. Ainsi, l'école est amenée à épouser de près le milieu; elle est forcée en quelque sorte à une ouverture sur la communauté qui tend à rapprocher toujours l'institution de la société. Elle constitue un instrument de développement au service des citoyens et elle est un point de ralliement, une "petite patrie" en quelque sorte au centre d'une agglomération.*
>
> *L'école se situe inévitablement au coeur des grands débats de l'heure. Comme elle a toujours un aspect politique et social, chaque groupe cherchera à se l'approprier, à la dominer à son avantage, à la modeler selon ses vues propres et certains objectifs intéressés. Mais la collectivité ne saurait tolérer la mainmise d'un groupe particulier sur l'école.*

L'ECOLE QUEBECOISE "Enoncé de politique et plan d'action"

P. 19

L'ECOLE QUEBECOISE, INSTITUTION DIVERSIFIEE

Les facteurs de la diversité

On pourrait énumérer une multitude de facteurs propres à diversifier les écoles: ainsi, on distinguerait les écoles des milieux ruraux et celles des centres urbains, les écoles des régions économiquement favorisées et celles des milieux plus pauvres, les écoles de faible population et celles qui desservent plus d'un millier d'élèves; on pourrait également les classer selon les modèles ou les courants pédagogiques dont elles s'inspirent. On traitera ailleurs d'autres aspects résultant, par exemple, d'ajustements à des conditions sociales ou géographiques ou à la taille des écoles.

P. 34

Ainsi le projet éducatif, répondant sans doute aux visées générales du système d'éducation, mais aussi aux besoins et aux aspirations d'une collectivité, est véritablement l'expression d'un milieu donné. Il faut aider l'école à tendre davantage vers une telle conception plutôt qu'à favoriser pour tout un système d'éducation, une démarche unique ou encore des "recettes" pédagogiques pouvant donner une impression d'originalité. Ce cheminement procédera de la dynamique propre de chaque milieu selon les influences de ses animateurs, de ses coutumes, de ses aspirations et de sa créativité.

L'ECOLE S'ADAPTE A SON MILIEU "Enoncé de politique sur l'école en milieu économiquement faible"

P. 22

Malgré les multiples réformes qui ont caractérisé l'organisation et le fonctionnement du système scolaire, les enfants et les adultes de milieu défavorisé sont invariablement demeurés à l'écart des réformes mises en place et n'ont, dans l'ensemble, que très peu profité du mouvement de démocratisation de l'éducation. D'aucuns ont déjà relevé le problème fondamental qui sous-tendait l'inaptitude et l'incapacité du système d'éducation à rejoindre ces groupes sociaux: les enfants et adultes ne se reconnaissaient pas dans une école d'abord conçue pour le plus grand nombre et qui ignorait, du fait de leur marginalisation, leurs attentes et besoins spécifiques.

L'objectif est en quelque sorte d'adapter le système scolaire en fonction des besoins propres des milieux défavorisés, de personnaliser l'école, son organisation et son fonctionnement pour tenir compte des conditions d'existence particulières dans lesquelles vivent ces enfants et ces adultes, pour tenir compte des contraintes sociales, économiques et culturelles auxquelles ces milieux font face. Il s'agit, en somme, d'adapter le système pédagogique pour qu'il devienne l'expression même du milieu où il se trouve.

P. 23

ADAPTER L'ECOLE À LA SITUATION DES JEUNES

Pour remédier aux multiples problèmes scolaires rencontrés par les enfants de milieu défavorisé (échecs, absentéisme, retards, abandons), nous avons souligné l'urgence de personnaliser l'école, de l'adapter aux besoins et à la culture de ces milieux en vue de résoudre les problèmes prévisibles dans la scolarisation future de ces enfants, problèmes auxquels on cherche souvent à remédier quand il est trop tard. La politique d'éducation en milieu défavorisé illustre une première difficulté pour l'enfant issu de ce milieu (25% de la population), celle de s'intégrer à un système scolaire qui lui est étranger, parce qu'il procède d'une culture différente. Cette difficulté est la première, et lorsque non résolue, elle est susceptible de se manifester par la suite sous la forme de difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Et plusieurs recherches ont démontré que ces difficultés sont effectivement en relation étroite avec l'origine sociale des élèves.

P. 27

L'APPROCHE MILIEU PAR MILIEU

Dans le prolongement du principe énoncé dans l'Ecole québécoise, qui fait reposer l'élaboration du projet éducatif sur chaque milieu, lequel reste le seul responsable de son propre développement, l'énoncé de politique à l'endroit des enfants et des adultes défavorisés s'appuie sur une approche "milieu par milieu" plutôt que sur une approche "individuelle".

Les avantages d'une telle approche sont considérables. Elle est d'abord liée à une politique du possible qui tient compte des capacités réelles d'intervention, des contraintes budgétaires et des ressources humaines disponibles. L'approche "milieu par milieu" permet, en somme, d'intervenir là où l'on trouve de fortes concentrations de déshérités, c'est-à-dire là où l'on estime, dans un premier temps, que les besoins sont les plus importants et les plus prioritaires.

P. 93-94-95

Pour parvenir à une analyse plus exacte du problème que nous venons d'aborder, il est nécessaire d'indiquer certains des facteurs pouvant expliquer la situation plus difficile du jeune de milieu défavorisé au secondaire.

- Cette situation résulte d'une série de mésadaptations qui, pour beaucoup de ces enfants, a débuté dès la maternelle et s'est accentuée avec les progression de leur scolarité. Ces enfants ont souvent eu un cheminement difficile au primaire et y ont vécu des situations d'échec; il sont fréquemment classés, dès leur entrée au secondaire, dans les voies allégées au secteur professionnel court ou dans les groupes d'inadaptés. De plus, le processus qui mène à l'abandon scolaire débute souvent avant le secondaire. Il est possible actuellement de dépister, dès la fin des études primaires, des enfants qui deviendront facilement des "drop out" au secondaire.

- La polyvalente, avec son système de classement--et ce, malgré une plus grande accessibilité--vient souvent cristaliser des inégalités qui ont des racines sociales.

- Le passage au secondaire constitue, pour l'adolescent, une période de transition importante au cours de laquelle il se prépare à entrer dans le monde adulte. D'une part, il s'individualise et il fait route vers la maturité; d'autre part, il a des décisions difficiles à prendre et il est en proie à certaines hésitations. Il a besoin de conseillers et de guides dans les choix qu'il doit faire. Les services d'aide et d'encadrement sont souvent insuffisants à l'école pour le guider dans son évolution personnelle, particulièrement s'il connaît des problèmes. Il peut facilement acquérir la conviction que personne ne peut l'aider ou le soutenir dans cette période difficile.

- L'adolescent prend progressivement ses distances vis-à-vis de sa famille et devient de plus en plus autonome. Cette séparation est plus rapide et radicale en milieu défavorisé du fait que le jeune doit, assez tôt, subvenir lui-même à ses besoins (vêtements, loisirs, etc.). La famille de milieu défavorisé a des conditions de vie difficiles: constamment confrontée à des problèmes matériels auxquels elle doit trouver quotidiennement une solution, elle n'a plus le loisir de s'intéresser à des projets moins immédiats, plus lointains. A cela s'ajoutent quelquefois des problèmes graves causés par la maladie, le chômage ou l'absence de l'un des parents (souvent le père). Enfin, l'écart entre la vie familiale et scolaire de l'adolescent s'accentue au fur et à mesure que progresse sa scolarité. La famille, souvent peu scolarisée, n'est pas facilement associée à ses activités éducatives et peut difficilement lui donner le soutien, la motivation et l'information dont il a besoin.

- Par ailleurs, l'adolescent se réalise davantage par son appartenance à un groupe de son âge; il s'y sent intégré, motivé, y dépense beaucoup d'énergie et y manifeste beaucoup d'intérêt. Pour un jeune de milieu défavorisé, ce groupe constitue, soit une source de valorisation et d'identification à des valeurs qui sont proches de celles de son milieu, soit un lieu pour exercer son ascendant naturel et en tirer des avantages évidents. On peut dire que, de façon générale, l'école a de la difficulté à miser sur cet intérêt caractéristique de l'adolescent pour canaliser ses énergies vers la réalisation des activités éducatives et ainsi accentuer sa motivation.

- Au cours de cette période, le lien entre les études et la vie professionnelle se précise. L'école secondaire est la porte d'entrée dans la vie professionnelle, soit indirectement en préparant l'accès aux niveaux supérieurs, soit directement, dès la fin des études secondaires. Pour l'adolescent, l'utilité de l'école et la motivation aux études sont en bonne partie déterminées par le rôle qu'il leur attribue dans sa vie d'adulte.

  Or, actuellement au Québec, le problème du chômage est particulièrement important chez les jeunes et il revêt une acuité particulière chez les jeunes de milieu défavorisé qui, parfois, ont quitté l'école prématurément et sont mal préparés à entrer sur le marché du travail. De plus, il y a plus de jeunes provenant d'un milieu défavorisé qui se retrouvent dans les voies allégées et pratiques; ce qui, en définitive, leur offre peu de possibilités d'emplois stables et de promotion professionnelle.

- L'influence de cette situation sur les adolescents d'âge scolaire est considérable. Les expériences vécues par leurs amis, leurs parents, leurs frères et soeurs plus âgés, et leur manque d'information professionnelle leur montrent qu'en quittant l'école secondaire, que ce soit prématurément ou après l'obtention d'un diplôme, ils ont de fortes chances de se retrouver en chômage. Dans ces conditions, les études secondaires sont souvent perçues comme inutiles pour leur assurer un avenir professionnel intéressant.

- Ces éléments donnent un portrait relativement sombre de la réalité. Il est certain que tous les adolescents de milieu défavorisé ne suivent pas toujours en cheminement aussi schématique. De même, cette situation n'est pas exclusive aux enfants de milieu défavorisé, même si elle les concerne davantage. L'école n'est pas la seule responsable des problèmes des adolescents; beaucoup de ces problèmes trouvent leur origine hors de l'école. Cependant, dans la plupart des cas, l'école semble accentuer la situation problématique de ces jeunes au lieu d'aider à la résoudre.

L'ECOLE, UNE ECOLE COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE

P. 19

L'école

En matière d'éducation, c'est l'école que l'on retrouve le plus souvent au premier plan des préoccupations de la majorité des citoyens. Cela n'a rien d'étonnant, puisque c'est à l'école que se jouent concrètement et pour une large part la qualité des apprentissages et même la qualité de vie de l'enfant et de ses proches. C'est la fréquentation de l'école qui ponctue et même commande l'organisation quotidienne de la vie de la plupart des foyers. C'est aussi à l'école que se prépare et, pour le meilleur et pour le pire, se détermine souvent l'avenir de nos enfants.

P. 20

L'école paraît encore trop souvent très éloignée des préoccupations, des besoins et des aspirations des parents et de sa communauté d'appartenance. Difficilement enracinée, perçue comme relevant d'autorités lointaines forcément moins sensibles aux intérêts locaux, l'école échappe au contrôle de ses usagers et des communautés locales. Son sort semble se jouer ailleurs: dans les commissions scolaires, dans les centrales syndicales, au ministère de l'Education.

P. 21

Dans certaines régions du Québec, le dossier des fermetures, des regroupements et des déménagements d'écoles est un dossier de triste célébrité. Certaines décisions relatives à la "dernière école" de village ou de quartier ont sans doute permis de limiter les effets d'une diminution de clientèle scolaire sur laquelle on a évidemment peu de prise. Mais ils sont encore trop nombreux, les parents et les éducateurs, à se demander, pratiquement d'année en année, si l'école du quartier va, oui ou non, fermer ses portes, et sans qu'ils aient vraiment la possibilité de faire entendre leur point de vue. Instabilité géographique, certes, mais instabilité pédagogique aussi, puisque--phénomène plus général, celui-là--l'équipe professionnelle de l'école est elle-même précaire et passible de toutes sortes de "bumping" ou de "mises en disponibilité". Il est bien difficile de voir l'école s'enraciner dans sa communauté locale et de voir celle-ci prendre le projet éducatif en charge, quand les intéressés ne savent pas si l'école sera encore là l'automne suivant ou s'ils seront eux-mêmes de la partie.

P. 22

> *Notre territoire est vaste et personne ne peut légitimement exiger d'avoir à la porte tous les services publics, y compris les services éducatifs. La plupart des gens semblent même prêts à faire les concessions raisonnables exigées par le bien commun. Mais il demeure que, s'ils avaient la possibilité de faire autrement, bien des parents et des enfants eux-mêmes refuseraient que de longues heures soient quotidiennement consacrées à d'interminables et bruyants voyagements, au demeurant souvent fort peu "éducatifs". Le faible enracinement de l'école dans sa communauté d'appartenance, son instabilité, sa marge très limitée d'autonomie et de responsabilité font que, pour des raisons administratives souvent abstraites, on impose à des jeunes pré-adolescents de se déplacer chaque jour, pour aller grossir, loin de leurs milieux de vie, des cohortes déjà trop serrées d'élèves qui ne formeront que difficilement d'enrichissantes communautés d'apprentissage.*

P. 27

> *Il résulte de cette division des clivages ou des solutions de continuité qui favorisent peu l'articulation pourtant souvent souhaitable, tant pédagogiquement que psychologiquement, du dernier cycle du primaire et du premier cycle du secondaire, non plus que des aménagements physiques qui permettraient d'éviter des fermetures d'écoles, la mise sur pied d'établissements de trop grande taille et les inconvénients du transport scolaire.*

Voilà l'essentiel de l'argumentation que nous entendons en région à chaque occasion où le problème du retour et/ou du maintien du secondaire est soulevé. Agrémenter le tout d'une sauce à couleur locale épicée de quelques jurons, servi lors de démonstrations publiques et vous reproduirez le climat que nous vivons lors de ces conflits.

Depuis 1982-1983, nous devons ajouter à ce menu le discours que le ministre Camille Laurin tenait à Sept-Iles le 29 octobre 1982 au cours duquel il informait officiellement la population nord-côtière qu'il était favorable au retour du premier cycle du secondaire dans <u>toutes</u> les communautés du territoire. Ce message n'est pas resté muet et depuis ce temps, plusieurs villages, au nom de ce discours, revendiquent auprès des autorités scolaires le retour et/ou maintien du secondaire dans les écoles de village.

LES REVENDICATIONS DE LA POPULATION

Les revendications des parents sont simples à définir:

1. Maintenir les secondaires dans les écoles de village où l'enseignement est offert en 1983-1984 et ceci, peu importe la quantité d'élèves et, dans plusieurs cas, la qualité des services offerts.
2. Exiger le retour des secondaires dans les écoles de village pour les localités où ce service n'est pas offert et ceci, peu importe la quantité d'élèves et, dans plusieurs cas, la qualité des services offerts.

Par secondaire, nous entendons, dans la grande majorité des situations, le premier cycle du secondaire. Mais, nous connaissons des situations où l'on exige le retour des 3^{e} et 4^{e} années du secondaire.

En sus des arguments énumérés précédemment, les parents reviennent fréquemment sur les composantes suivantes:

- Transport scolaire et état des routes
- Cafétéria et coûts impliqués;
- Absence des enfants de la famille pour des périodes anormalement longues;
- Avantage du fonctionnement en petits groupes;
- Meilleur encadrement à l'école et au foyer;
- Meilleure relation Educateur-Eduqué;
- Formation de base mieux équilibrée: sociale
  affective
  cognitive
- Plus grande sécurité psychologique et physique;
- Réduction du nombre de décrocheurs;
- Utilisation plus rationnelle des équipements;
- Amélioration des services dans le milieu.

Page 11 manquante

LA SITUATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA REGION COTE-NORD

Les commissions scolaires de la Côte-Nord et principalement celles qui offrent les services d'enseignement de niveau secondaire sont l'objet de demandes soutenues afin d'organiser les services de niveau secondaire dans les écoles de village. Suite à une enquête menée auprès de ces commissions scolaires, nous voudrions ci-après vous présenter la situation de chacune de celles-ci par rapport à la problématique du secondaire dans les écoles de village.

Sur la Côte-Nord, il faut souligner que l'organisation de l'enseignement de niveau secondaire peut être considéré comme pénible ou facilitant à cause de la présence ou de l'absence des facteurs suivants:

a) Lien routier sécuritaire

b) Densité de la population

c) Distance entre les villages

Commissions scolaires non concernées par la question:

Commission scolaire de Port-Cartier
Commission scolaire de Sept-Iles
Commission scolaire de Gagnon
Commission scolaire Louis-Joliet

A noter que pour chacune de ces commissions scolaires, la situation pourrait être modifiée dans le cas d'une intégration de la C.S. du Golfe.
A noter aussi que dans les situations de conflits engendrés par les demandes d'organisation de l'enseignement secondaire dans les écoles de village, le niveau primaire est souvent visé par les moyens de pression utilisés.

Commissions scolaires directement concernées par la question

C.S. de Tadoussac

Situation actuelle

Une (1) école secondaire (Bergeronnes) qui offre le secondaire 3-4-5 à 390 élèves.

Deux (2) écoles secondaires (Sacré-Coeur et Escoumins) qui offrent le secondaire 1 et 2.

Sacré-Coeur: 105 élèves de Sacré-Coeur et Tadoussac

Escoumins: 99 élèves de Bergeronnes et Escoumins

Quatre (4) écoles primaires de 103, 305, 293 et 97 écoliers.

Situation appréhendée

Année 1985-1986 - demande pour l'organisation du premier cycle dans les quatre localités:

Escoumins	70 élèves - distance du point de service actuel:	Ø
Bergeronnes	29 élèves - distance du point de service actuel:	16 km
Sacré-Coeur	80 élèves - distance du point de service actuel:	Ø
Tadoussac	25 élèves - distance du point de service actuel:	22 km

A noter que tous les villages de cette commission scolaire sont reliés entre eux par une route sécuritaire.

C.S. de Bersimis

Situation actuelle

Une (1) école secondaire (Forestville) de 746 élèves de niveau secondaire 1 à 5.

Cinq (5) écoles primaires de 158, 176, 156, 519 et 69 écoliers.

Situation appréhendée

Année 1984-1985 - Demande pour l'organisation de la première année du secondaire dans trois localités:

Rivière Portneuf 19 élèves - distance du point de service actuel: 14 km

St-Paul du Nord Regroupement de deux villages

21 élèves - distance du point de service actuel: 17 km

Ste- Thérèse de Colombier 16 élèves - distance du point de service actuel: 32 km

A noter que tous les villages de cette commission scolaire sont reliés entre eux par une route sécuritaire.

Commission scolaire de Manicouagan

Situation actuelle

Huit (8) écoles secondaires offrant les services suivants:

Godbout 10 élèves Sec. 1 et 2
Baie-Trinité 42 élèves Sec. 1-2-3
Pte aux Outardes 35 élèves Sec. 1 et 2
Raqueneau 117 élèves Sec. 1-2-3
Chutes aux Outardes 83 élèves Sec. 1 et 2
Hauterive 1 208 élèves Sec. 3-4-5
Hauterive 565 élèves Sec. 1-2
Baie-Comeau 1 027 élèves Sec. 1-2-3-4-5

Seize (16) écoles de niveau primaire avec des clientèles variant de 39 à 595 écoliers.

Situation appréhendée

La demande pour le maintien de la situation actuelle même si en certains villages celà semble difficile voire même impossible.

Exemple: Godbout, 11 élèves en 1984-1985. Distance du point de service le plus près: 38 km.

A noter que tous les villages de cette commission scolaire sont reliés par une route sécuritaire mais qui peut être dangereuse dans certains cas en hiver.

Commission scolaire du Golfe

Situation actuelle

Sept (7) écoles offrant des services de niveau secondaire.

Sept-Iles	Ecole Manikoutai Sec. 3-4-5 1605 élèves Ecole Jean du Nord Sec. 1-2 1019 élèves
Gagnon	Sec. 1 à 4 inclusivement 206 élèves
Port-Cartier	Sec. 1 à 5 inclusivement 812 élèves
Havre St-Pierre	Sec. 1 à 5 inclusivement 557 élèves
Natashquan	Sec. 1 et 2 62 élèves
Baie Joan Beetz	Sec. 1 5 élèves

Situation appréhendée

Maintien du service actuel plus une demande d'organisation du secondaire 1 à Pentecôte en 1984-1985 pour 15 élèves.

A moyen ou long terme, on prévoit des demandes pour les villages suivants avec une projection de clientèle de 1984-1985 à 1987-1988 qui s'établit ainsi:

Clarke City	Sec. 1-11 de 20 à 31 élèves
Gallix	Sec. 1-11 de 19 à 40 élèves
Pentecôte	Sec. 1-11 de 24 à 32 élèves
Mingan	Sec. 1-11 de 21 à 28 élèves
Riv. au Tonnerre et Riv. St-Jean	Sec. 1-11 de 40 à 44 élèves

A noter que les villages de Gagnon, Baie Joan Beetz et Natashquan ne sont pas reliés au réseau routier.

Commission scolaire de Fermont

Situation actuelle

Une (1) école primaire de 490 écoliers.
Une (1) école secondaire de 261 élèves.

Situation appréhendée

Aucune modification.

Commission scolaire de Schefferville

Situation actuelle

Une (1) école primaire de 22 écoliers.

Situation appréhendée

1984-1985	15 écoliers de niveau primaire 2 élèves de niveau secondaire
1985-1986	10 écoliers de niveau primaire 3 élèves de niveau secondaire

Situation problématique qui exigera des mesures très particulières.

Commission scolaire du Littoral

Situation actuelle

Quinze (15) écoles offrant des services d'enseignement de niveau secondaire.

Les services sont offerts de façon autonome ou par regroupement avec le niveau primaire.

Exemple: Classe de secondaire I, de secondaire II, de secondaire III ou toute combinaison pouvant regrouper deux ou trois niveaux entre la cinquième année du primaire et la troisième année du secondaire.

Aylmer Sound	Sec. I	2 élèves
Kegaska	Sec. I	6 élèves
Brador	Sec. I	7 élèves
Middle Bay	Sec. I	2 élèves
Port-Menier	Sec. I-2	13 élèves
Mutton Bay	Sec. I-2	13 élèves
Harrington	Sec. I-2	11 élèves
Blanc Sablon	Sec. I-2-3	30 élèves
Lourdes	Sec. I-2-3	47 élèves
Rivière St-Paul	Sec. I-2-3	39 élèves
St-Augustin	Sec. I-2-3	79 élèves
Tête à la Baleine	Sec. I-2-3	39 élèves
Chevery	Sec. I-2-3	26 élèves
La Romaine	Sec. I-2-3	35 élèves
Old Fort	Sec. I-2-3	31 élèves
La Tabatière	Sec. I-2-3-4	49 élèves

Dix-sept (17) écoles offrant l'enseignement primaire pour une clientèle variant de 11 à 147 écoliers.

Situation appréhendée

En 1984-1985, en plus d'offrir les services déjà offerts en 1983-1984,

Il y aurait ajout:

D'un Sec. IV à Blanc Sablon
Sec. IV à Port-Menier

Regroupement de Sec. I à Harrington pour Harrington et Chevery,

De Sec. II à Chevery pour Harrington et Aylmer Sound.

En 1985-1986, Il y aurait ajout:

D'un Sec. IV à St-Augustin
Sec. IV à Blanc Sablon
Sec. Iv à Tête à la Baleine
Sec. IV à Chevery

En 1986-1987, Il y aurait ajout:

D'un Sec. IV à La Romaine
Sec. IV à Rivière St-Paul

A noter qu'à l'exception de Blanc Sablon, Lourdes, Brador, Middle Bay, Rivière St-Paul et Old Fort qui sont reliés par une route préhistorique fermée en hiver, il n'y a aucun autre lien terrestre entre les villages de la Basse Côte-Nord.

Greater Seven Islands et Eastern Quebec

Situation actuelle

Cinq (5) écoles secondaires offrent le secondaire I et II.

Schefferville	67 élèves Naskapi
Port-Cartier	18 élèves
Fermont	9 élèves
Sept-Iles	287 élèves
Gagnon	7 élèves

Quatre (4) écoles offrent l'enseignement primaire:

Sept-Iles	221 écoliers
Schefferville	77 écoliers
Port-Cartier	27 écoliers
Fermont	14 écoliers

Situation appréhendée

Une diminution de clientèle et une demande de maintien de services. Les cas de Port-Cartier, Fermont et Gagnon semblent les plus pénibles.

La commission scolaire Baie-Comeau Dissident

Situation actuelle

Une (1) école qui offre l'enseignement primaire et secondaire à:

47 écoliers de niveau primaire
57 élèves de niveau secondaire I à V incl.

Situation appréhendée

Difficulté due à la baisse de clientèle de niveau secondaire en particulier.

De cette analyse, il ressort qu'à moyen terme, c'est-à-dire d'ici septembre 1987, plus de vingt (20) villages de la Côte-Nord seront aux prises avec des problèmes plus ou moins sérieux d'organisation scolaire. Ces villages sont:

Sacré-Coeur
Bergeronnes
Escoumins
Tadoussac
Rivière Portneuf
St-Paul du Nord et Sault au Mouton
Ste-Thérèse de Colombier
Godbout
Natashquan
Baie Joan Beetz
Clarke City
Gallix
Pentecôte
Mingan
Rivière au Tonnerre et Rivière St-Jean
Schefferville
Tous les villages de la Basse Côte-Nord
Baie-Comeau - anglophone
Gagnon - anglophone
Fermont - anglophone
Port-Cartier - anglophone

LES RECOMMANDATIONS

Nous recommandons que le Ministre de l'Education définisse, dans les plus brefs délais possibles, ce qu'il entend par la dernière école de paroisse:

Est-ce une école à contenu primaire?

Est-ce une école à contenu secondaire?

Nous recommandons que le discours ministériel sur le dossier de la dernière école de paroisse soit conforme à la définition que l'on aura donnée de cette école.

Dans le cas où la dernière école de village offrirait, aux populations qui en font la demande, un contenu de niveau secondaire:

Nous recommandons qu'une politique et qu'un guide administratif du genre de celui publié pour la dernière école primaire de village soient rendus publics avant le début de l'année scolaire 1984-1985.

Nous recommandons que, pour l'organisation du premier cycle, l'énoncé de politique détermine les conditions suivantes:

a) La commission scolaire dispose des montants pour assurer l'encadrement matériel et pédagogique nécessaire pour répondre aux objectifs obligatoires des programmes d'études en vigueur;

b) L'école est assurée du nombre d'enseignants prévus à l'article 8.9.02 de l'entente 1979-1982;

c) L'école dispose de locaux en nombre suffisant pour donner l'enseignement aux élèves, conformément au régime pédagogique en vigueur;

d) L'école est assurée d'un minimum potentiel de 20 élèves de 1er cycle sans égard à la distance entre le point de service le plus près

OU

L'école est assurée d'un minimum potentiel de 15 élèves de 1er cycle et le transport de l'école à une autre école de la commission scolaire offrant le même service excède une (1) heure.

e) Le consentement de la majorité des parents concernés à été obtenu;

f) Nous recommandons d'étudier à la pièce les demandes en provenance des localités non reliées au réseau routier (localités situées à l'est de Havre St-Pierre).

Nous recommandons de considérer l'organisation du deuxième cycle seulement dans le territoire de la Basse Côte-Nord (C.S. du Littoral).

Pour l'organisation de ce deuxième cycle, nous recommandons que l'énoncé de politique détermine les conditions suivantes:

a) Que la commission scolaire dispose des montants pour assurer l'encadrement matériel nécessaire pour répondre aux objectifs obligatoires des programmes d'études en vigueur;

b) L'école est assurée du nombre d'enseignants prévus à l'article 8.9.02 de l'entente 1979-1982;

c) L'école dispose de locaux en nombre suffisant pour donner l'enseignement aux élèves, conformément au régime pédagogique en vigueur;

d) L'école est assurée d'un minimum de 10 élèves par degré concerné sur la base d'une continuité;

e) Que l'élève est dans l'impossibilité de rejoindre sa famille sur une base hebdomadaire;

f) Le consentement de la majorité des parents concernés à été obtenu.

Nous recommandons que, conformément à l'annexe XIX des dispositions constituant des conventions collectives pour 1983-1985, le ministère de l'Education:

1. Définisse un processus pour réviser les paramètres de l'article 1 lorsqu'une commission scolaire subit une modification au niveau de son organisation due à un retour de secondaire dans les écoles de village;
2. Utilise tel que convenu à l'annexe XIX les normes de l'article 8.9.02 de l'entente 1979-1982 pour redéfinir les paramètres de l'article 1;
3. Considère séparément le niveau primaire et le niveau secondaire lors du calcul, même si les deux habitent sous un même toit.

Nous recommandons que la révision des paramètres s'effectue à la première année de réorganisation des services à la clientèle ou que les règles budgétaires à l'item allocations supplémentaires prévoient la définition d'une mesure répondant aux besoins des commissions scolaires jusqu'à la redéfinition des paramètres.

DEFINITION DE LA MESURE (s'il y a lieu)

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DANS LES PETITES ECOLES DE VILLAGE

NORMES D'ALLOCATION

Une allocation peut être accordée à une commission scolaire pour l'aider à défrayer temporairement les coûts de l'article I relatifs à l'organisation de l'enseignement secondaire dans les petites écoles de village.

MODALITES DE GESTION

Pour obtenir une allocation supplémentaire prévue à cette mesure, la commission scolaire suivra la démarche suivante:

a) Prévoir l'organisation de l'enseignement secondaire pour la première fois dans l'école du village.

b) La clientèle prévue ne sera pas inférieure à 15 et supérieure à 224.

c) Présenter sa demande à la Direction régionale sur le formulaire prévu avant la date convenue avec celle-ci.

ALLOCATION

L'allocation maximum possible pourra représenter la différence entre le nombre d'enseignants prévus à l'article I selon l'application des paramètres et l'application du calcul prévu à l'article 8.9.02 de l'entente 1979-1982 reconduit par l'annexe XIX de l'entente 1983-1985.

Exemple:
La commission scolaire X organise l'enseignement du premier cycle du secondaire à l'école Y pour 1984-1985.

La clientèle des sec. I et II est de 18 élèves
Le paramètre de la c.s. est de 1/15

Calcul selon paramètre = 18 norme 1/15 = 1 3/15 ens.
Calcul selon article 8.9.02 = 18 élèves sec. = 2 ens.
Allocation possible = 12/15 enseignant

CONCLUSION

Notre recherche nous a permis de constater la dimension du problème qui attend les gestionnaires scolaires de la région Côte-Nord face à la situation appréhendée des retours du secondaire dans les écoles de village.

Même si la décentralisation des secondaires I et II demeure un des moyens pour répondre à plusieurs des demandes des parents, ce moyen est celui qui a reçu et reçoit la plus grande attention en région depuis quelques années.

Nous avons formulé des recommandations qui visent à tenir compte des besoins en ressources humaines lors de l'organisation du secondaire dans les écoles de village. Nous sommes conscients que cette réorganisation du secondaire entraîne des besoins au niveau des ressources matérielles mais nous n'avons en aucune façon touché à ce secteur.

Nous croyons avoir présenté un portrait réel de notre situation et nous attendons des réactions même partielles d'ici la fin janvier 1984 car certaines commissions scolaires doivent prendre des décisions au cours du printemps 1984 pour l'organisation scolaire 1984-1985.